

# Reflète

Le magazine de la Ville de Saint Bonnet de Mure • Octobre 2001 • N°1



Page 5

## Rentrée scolaire 2001-2002

**La mairie à la  
une p.2**  
*Le conseil  
municipal  
enfants*

**La vie de la  
commune p.4**  
*Le Sou des  
écoles*

**Infos Express  
p.6**  
*L'Euro*

**St Bonnet  
entreprises p.8**  
*Les sociétés Ferraz  
et Installux*

**Les personnels  
de la mairie p.10**  
*L'organisation*

**Changer notre  
ville p.11**  
*Les travaux sur  
la commune*

**Patrimoine  
p.12**  
*Le tri sélectif*

## Conseil Municipal d'enfants



### Le saviez-vous ?

Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, les écoles primaires de notre commune avaient inscrit dans leur projet d'école pour l'année scolaire 1999-2000, un projet de création d'un conseil municipal d'enfants, projet validé par l'inspection académique en juin 1999.

Ce projet a été accepté par le conseil municipal de la commune en date du 16 décembre 1999.

Le premier conseil municipal d'enfants s'est tenu le 11 février 2000. Composé de 21 conseillers, élus chacun au sein des classes de CE2, CM1 et CM2 des deux groupes scolaires, il a pour objet de créer une relation privilégiée entre les élus municipaux et les enfants de la commune. Il détermine des commissions de travail au travers desquelles des projets seront étudiés. Ceux adoptés en conseil municipal d'enfants seront proposés et débattus par le conseil municipal de la commune

qui décidera ainsi de leur mise en œuvre.

Depuis, ce projet de conseil municipal d'enfants est reconduit chaque année.

### Projets votés par le conseil municipal d'enfants 1999/2000

- Deux séances de cinéma en juin et août 2000 : réalisé par la commune,
- Deux panneaux à installer devant chaque groupe scolaire pour rappeler aux parents de stationner correctement : réalisé par la commune,
- « WC pour chiens » : non réalisé.

### Projets votés par le conseil municipal d'enfants 2000/2001

- Collecter des livres et des jeux pour les enfants de la Cité de l'enfance : projet réalisé,
- Rencontrer les personnes âgées des deux maisons de retraite de la commune et leur offrir plusieurs après-midi récréatives : les enfants volontaires leur

ont donc proposé des lectures de livres et de poésies, des tours de magie, et offert des dessins,

- Rédiger des tracts à faire distribuer par Mac Donalds pour rappeler à leurs clients de ne pas jeter leurs détritrus sur la voie publique : tracts réalisés et remis aux responsables,
- Création d'une piste de bicross : dossier de réalisation en cours d'étude (problèmes pour l'accès et dans la composition du sous-sol pour l'emplacement proposé),
- « WC pour chiens » - projet du conseil de l'année précédente: un architecte paysagiste prépare un projet de fermeture du parc et étudie en même temps la réalisation du wc canin.

Félicitations à tous ces élèves pour leur travail et leur motivation. Nous espérons que cet espace d'expression les préparera mieux à leur rôle d'adultes et de citoyens actifs au sein de notre société.

## Conseils municipaux en bref

### Séance du 03 mai 2001

Le conseil municipal à l'unanimité, confie la maîtrise d'œuvre à la DDE pour la réalisation d'une voie nouvelle - rue Victor Hugo - entre le chemin du lyonnais et la route de Manissieux

### Séance du 28 juin 2001

Le conseil municipal à l'unanimité, confirme la réalisation de la construction d'un espace multi-accueil. Projet qui avait été approuvé par délibération le 1<sup>er</sup> mars dernier.

Le conseil municipal à la majorité (23 pour, 4 abstentions), proroge d'un an le délai d'approbation du Plan d'Aménagement de Zone (PAZ) dite ZAC du Petit Bourg afin d'approfondir le dossier avant toute prise de décision définitive.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide la création d'un cinquième poste d'agent de police municipale.

RAPPEL : Le Conseil Municipal est public

## Election Confirmée

Le 21 mars 2001, Jacques Bandet, Roger Metzger et Michèle Maret ont demandé au tribunal administratif de Lyon l'annulation des scrutins municipaux des 11 et 18 mars derniers, pour irrégularité de la campagne électorale (protestation n° 0101269).

Leur demande a été rejetée par décision de l'application de l'article L761-1 du Code de justice administrative (audience du 12/06/01 et lecture du 19/06/01).

Ils ont été déboutés et condamnés à verser une somme globale de 1500 francs à l'ensemble de l'équipe de Jean-Pierre JOURDAIN.



Ville de Saint Bonnet de Mure  
 Directeur de la publication :  
 Jean-Pierre Jourdain  
 Photographies : François Boisjoly, Installux,  
 Ferraz, le Sou des écoles  
 Impression : Sitbon & associés

## Pour un retour au calme !

Quatre policiers municipaux en place, un cinquième agent en instance de recrutement permettent de recenser les actions urgentes. Les missions à mettre en place consistent principalement à assurer davantage de présence sur la commune afin de faire cesser les actes de vandalisme et de dégradation. Désormais, nos policiers sont autorisés à verbaliser le non respect des arrêtés, les infractions au code de la route et les actes d'incivilité.

La surveillance des lieux publics, le quadrillage de l'ensemble de la commune en coordination avec la société privée de surveillance, présente de nuit de 22h à 06h, font partie de la vie quotidienne de notre police municipale. Depuis le mois de juin, les sorties nocturnes nous ont permis d'intervenir sur les lieux sensibles que nous avons identifiés.

La modification des horaires du poste de Police permettra un meilleur accueil du public. En cas d'absence, un répondeur téléphonique avec renvoi d'appel sur la patrouille en service de jour et de nuit a été mis en place.

Les problèmes de décharges sauvages et autres nuisances donnent également lieu à des interventions. Nous sommes donc à votre écoute pour tout signalement de points sensibles non sécurisés, dégradés... afin de faire intervenir les services concernés.

Notre police municipale a effectué cet été 181 interventions en juillet et 128 en août.

Une réunion mensuelle avec nos policiers municipaux fait état des actions menées et projette les actions futures. Un rapport sur les incidents constatés est remis à Monsieur le Maire et ses adjoints afin d'apporter des solutions efficaces avec tous les partenaires.

Le numéro de téléphone de votre police municipale est le 04.78.40.96.14



## Le mot du maire



*Après notre première plaquette d'information sur la constitution du conseil municipal, je suis heureux de vous présenter notre premier bulletin municipal qui paraîtra trimestriellement.*

*Ce bulletin aura pour vocation la diffusion d'une information de proximité, indispensable à la vie quotidienne des habitants de la commune.*

*Dans notre volonté de dialogue et de concertation je vous rapelle que l'équipe municipale assure des permanences en mairie pour répondre à vos attentes.*

*Parmi les dossiers en cours en ce début d'année, la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) du Petit Bourg nous préoccupe tout particulièrement. Ce projet voté par l'ancienne municipalité ne correspond pas à ce que les muros attendent pour leur centre ville. Les engagements pris dans notre programme sont de respecter l'environnement, de réduire la densité de population et de mieux répartir sur la zone les nouveaux logements indispensables pour les jeunes et les moins jeunes.*

*Le manque de données techniques et l'absence d'études concernant l'engagement financier de la commune, à court et à long terme, nous ont conduit à prendre la décision de proroger le délai d'approbation du Plan d'Aménagement de Zone (PAZ).*

*Les études que nous avons engagées aujourd'hui laissent apparaître de faibles marges de manœuvre pour modifier les décisions de l'ancienne municipalité.*

*Nous ne manquerons pas de vous informer sur ce dossier de façon permanente.*

*Parmi nos sujets de préoccupation, l'augmentation de l'insécurité sur notre commune est un dossier dont nous nous sommes saisis immédiatement. Nous avons procédé au recrutement de deux policiers municipaux supplémentaires, postes laissés non pourvus antérieurement, et nous recrutons actuellement un cinquième agent de police.*

*Cette nouvelle organisation permet une présence effective sur le terrain, aux moments où les besoins se font sentir. Elle prévoit des patrouilles de nuit, alors que précédemment le service se terminait à 17 heures.*

*Vos préoccupations sont les nôtres. Je reste avec mon équipe à votre entière disposition pour qu'ensemble nous construisions l'avenir de notre commune.*

**Jean-Pierre Jourdain**  
Maire de Saint-Bonnet de Mure

## Projet d'espace multi-accueil

Un nouvel équipement d'accueil petite enfance va être créé pour répondre à une demande accrue en matière de garde permanente sur la commune. Une réflexion est en cours pour appréhender globalement les modes d'accueil des enfants de 0 à 6 ans, en concertation avec les responsables actuelles de « La Calinerie » et les professionnels de la petite enfance. La demande de permis de construire est en cours.

## Voyages en Allemagne

Au mois de Juin, pendant le week-end de la Pentecôte, le Maire et un adjoint ont été invités à célébrer les 30 ans de la Gesamtschule (Collège-Lycée) de Hungen (ville jumelée avec notre commune). C'est avec un très grand plaisir que nos élus ont répondu présents en se rendant sur place.

Les 25 et 26 août dernier, le Maire de Hungen invitait les élus de St Bonnet à venir participer à l'inauguration de leur nouveau centre culturel. François Denissieux, Jean-Pierre Talut et Gérard Evangelista ont participé à cette manifestation.

La municipalité de St Bonnet désire faire perdurer les échanges avec Hungen, et souhaite aussi impulser une nouvelle dynamique pour les développer.



## Le Sou des Ecoles

Le Sou des Ecoles, présidé par M. Séraphin Catalan, est une association, loi de 1901, constituée de parents bénévoles, qui contribue à la vie des écoles maternelles et primaires du Vercors et du Chat Perché de notre commune. L'effectif devrait approcher 800 élèves cette année.

A titre d'exemple, durant l'année 2000-2001, le Sou des Ecoles de notre village a organisé : le goûter du cross intercommunal, le loto, l'arbre de Noël des enfants, la vente des brioches, la soirée dansante, la fête d'été des écoles. Grâce à ces manifestations, un budget de 70 000 francs a

été mis à la disposition des établissements scolaires. Cette somme contribue au financement partiel de dépenses telles que : les classes de neige, les classes vertes, les sorties culturelles, les sorties de fins d'année, les spectacles organisés aux écoles, etc.

Etre membre du Sou des Ecoles, c'est consacrer quelques heures dans l'année à la préparation et à la réalisation de ces manifestations. C'est aussi apporter des idées pour contribuer à leur réussite et au plaisir de nos enfants.

Venez les rejoindre, vos enfants seront fiers de vous !



## Calendrier des associations Salle de la Charpenterie

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2001

### OCTOBRE

**Samedi 6**

**ESPOIR POUR UN ENFANT**

Présentation collection vêtements « Cap'tain Tortue » par enfants de l'association

**Samedi 20**

**SOCIÉTÉ DE CHASSE**

Repas annuel - soirée dansante

**Mardi 23**

**CLUB RENCONTRE**

Repas des anciens pour la semaine nationale des personnes âgées, précédé d'une conférence le matin salle des Acacias

**Samedi 27**

**MODERN' DANCE NADINE**

Soirée Halloween

### NOVEMBRE

**Samedi 3**

**ELECTROGENE**

Concert - scène ouverte multartistique

**Vendredi 16**

**USEP - Club de ski**

Assemblée générale

**Samedi 17**

**Aumônerie Collège LACHENAL**

Soirée

**Dimanche 18**

**SOU DES ECOLES**

Loto

**Dimanche 25**

**CLUB RENCONTRE**

Exposition-vente d'objets réalisés par les anciens

### DECEMBRE

**Samedi 1er**

**SAPEURS POMPIERS**

Soirée avec les pompiers de Saint-Laurent

**Vendredi 14**

**MUROISE FOOT**

Arbre de Noël

## Courrier

**A votre Ecoute ... !**

L'intérêt que les muroises et les murois portent à leur commune, mérite un droit d'expression. Vos idées, vos questions, vos suggestions nous intéressent vivement !

Vos préoccupations sont aussi les nôtres.

Dans cette esprit, nous vous invitons à vous exprimer :

- soit par courrier en déposant votre enveloppe dans la boîte aux lettres ou à l'accueil de la Mairie en inscrivant l'adresse suivante : « A votre Ecoute » - Hôtel de Ville - 69720 Saint Bonnet de Mure
- soit par e-mail : avotreécoute@oreka.com

# Rentrée scolaire 2001-2002



La rentrée s'est effectuée sans difficulté majeure dans les écoles de notre commune.



## Au groupe scolaire « VERCORS »

### A la maternelle :

Après le départ à la retraite de Madame MAX, Madame Carina FONTANEL prend la direction de l'école accueillant environ 160 enfants. Le jour de la rentrée, Madame l'Inspectrice est venue vérifier les effectifs afin d'autoriser la réouverture d'un poste bloqué par l'inspection académique.

Durant l'été, la municipalité a fait procéder à la réfection de la cour de récréation : agrandie, elle comporte des aires de jeux avec revêtement en sol souple et un grand banc circulaire. L'ensemble est paysagé (les derniers arbustes devant être plantés durant l'automne).

### Au primaire :

Forte de 284 élèves, l'école dirigée par Monsieur Alain DAGUIN, demande l'ouverture d'une 11<sup>ème</sup> classe. Présents le jour de la rentrée des classes, Monsieur le Maire et son 1<sup>er</sup> adjoint sont intervenus auprès de Madame l'Inspectrice et ont ainsi obtenu une rencontre avec les parents d'élèves afin de traiter le problème de la création du 11<sup>ème</sup> poste.

Pendant les vacances d'été, ce groupe scolaire a bénéficié d'une remise en état des stores habillant les fenêtres.

Le restaurant scolaire a été repeint.

## Et au groupe scolaire « CHAT PERCHE »

### A la maternelle :

Madame Annie GIOVANNONE accueille 143 enfants et conserve la même équipe enseignante.

### Au primaire :

Totalisant cette année 221 élèves, Madame Martine GUYOTTE a obtenu l'ouverture d'une 9<sup>ème</sup> classe. Monsieur Pierre LAUDE a pris en charge cette nouvelle classe, aménagée dans les locaux de la maternelle à la place de la BCD. Cette dernière a été transférée dans un préfabriqué installé près de la cour. Des travaux de rénovation ont été réalisés dans une classe et dans les bureaux des directrices.

## Afin d'aider les parents, différents services complémentaires sont proposés :

- Accueil le matin de 7h45 à 8h20
- Service de restauration scolaire (une nouvelle société a été retenue)
- Etude du soir jusqu'au 17h45 pour les enfants du primaire

## Calendrier des vacances scolaires

### Vacances de Toussaint

Du vendredi 26 octobre 2001  
au lundi 5 novembre

### Vacances de Noël

Du vendredi 21 décembre 2001  
au lundi 7 janvier 2002

### Vacances d'Hiver

du mardi 12 février 2002  
au lundi 25 février 2002

### Vacances de Printemps

Du mercredi 10 avril 2002  
au lundi 22 avril 2002

### Pont de l'Ascension

Du mardi 7 mai 2002  
au lundi 13 mai 2002

### Vacances d'Été

à compter du  
vendredi 5 juillet 2002

## L'Euro

En partenariat avec la mairie, le **Club Rencontre** organise une campagne d'information sur l'Euro ouverte à tous les retraités de notre commune. Cette formation se déroulera chaque lundi du mois d'octobre 2001 en séances gratuites de 2 heures. Le nombre de participants à chaque stage étant limité, nous vous demandons de vous rapprocher du Club Rencontre, salle des Acacias les mardis et jeudis de 14 h 30 à 17 h 30 afin d'organiser votre accueil.

**Quelques dates à retenir pour passer en toute tranquillité ce cap :**

- **A partir du 15 décembre** : Vous pourrez obtenir vos premiers Euros .
- **Du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 17 février minuit** : Francs et Euros cohabitent. Vous payez en Francs, on vous rend la monnaie en Euros.
- **A partir du 17 février minuit** : Interdit de payer en Francs.
- **Du 17 février minuit au 30 juin 2002** : Vous pourrez changer vos Francs en billets et pièces gratuitement auprès de vos établissements bancaires.
- **Après le 30 juin 2002** : Vous pourrez encore échanger gratuitement vos pièces en Francs pendant 3 ans et vos billets en Francs pendant 10 ans auprès de la Banque de France.



## 40 ans plus tard...



Le 17 juin 1961 Mr et Mme LOMBARDI se mariaient. Le 7 juillet 2001 leurs enfants les amenaient, à leur insu, devant Mr le Maire pour fêter leurs 40 ans de mariage. Ce n'est qu'en arrivant à la mairie et en voyant tout le monde les attendre

qu'ils comprenaient ce qui se passait. La surprise était grande. En présence des mêmes témoins, de la famille et des amis, Mr le Maire a remis aux époux, après en avoir fait la lecture, le diplôme des noces d'émeraude reprenant l'acte de mariage de l'époque. C'est avec une grande émotion que nos mariés échangeaient leurs consentements. Nous leur avons souhaité encore de nombreuses années de bonheur.

Nous espérons nous retrouver à nouveau réunis, dans 10 ans, pour fêter leurs noces d'or.

## Terrain familial pour les gens du voyage sédentarisés



Après avoir lancé des études en octobre 1997, c'est le 23 mars 1999 que la Communauté De Communes de l'Est Lyonnais (CCEL), alors présidée par M. Bandet (ancien Maire de St Bonnet de Mure), approuvait le projet et lançait la consultation des entre-

prises pour une implantation dans notre commune (site de la Picadière) d'un terrain aménagé pour recevoir trois familles totalisant une vingtaine de personnes appartenant aux gens du voyage sédentarisés. En juillet dernier ces familles ont pris possession des locaux.

## Procédure envers les gens du voyage qui stationnent sur un terrain communal

- 1 • Il est impossible d'interdire l'installation des gens du voyage sur un terrain communal.
- 2 • Après installation, il faut faire établir un constat d'huissier.
- 3 • La commune fait appel à un avocat pour déposer une requête aux fins d'expulsion auprès du Tribunal de Grande Instance (il faut prouver l'existence du trouble public...).
- 4 • Le juge du tribunal étudie le dossier (les juges sont réticents aux expulsions car notre commune n'a pas de terrain d'accueil pourtant obligatoire pour les villes de plus de 5 000 habitants).
- 5 • L'ordonnance d'expulsion peut être donnée par le juge.
- 6 • La notification de l'ordonnance d'expulsion est faite aux intéressés par la gendarmerie.
- 7 • L'utilisation de la force publique peut être demandée.

Le délai minimum de cette démarche est de 8 jours.

Nous avons respecté cette procédure lors de l'installation sauvage des gens du voyage sur le terrain de foot le 29 mai dernier. Nous déplorons les dégradations occasionnées.

## Aéroport de St Exupéry

Le Tribunal Administratif de Lyon a annulé au début de l'été deux décisions du Conseil Régional Rhône-Alpes et du Grand Lyon (courly) portant sur des aides d'un montant total de 272 millions de francs à l'aéroport Saint-Exupéry.

Le juge a précisé que la subvention de la Région d'un montant de 200 millions de francs était non conforme à la réglementation en vigueur.

Dans un 2<sup>ème</sup> jugement, le Grand Lyon a été également sanctionnée pour le versement d'une subvention de 72 millions de francs. En effet, l'ACENAS avait dénoncé le fait que les documents proposés aux conseillers communautaires ne correspondaient pas à la réalité, en omettant d'indiquer des sommes allouées pour le développement de la zone de fret. Sujet d'autant plus sensible pour cette association qui refuse catégoriquement tout développement excessif de ce secteur (dont les vols s'effectuent essentiellement la nuit...), dégradant de façon importante la qualité de vie des riverains.

## Ça s'est passé

### Sou des Ecoles - Fête d'été



Les bénévoles du Sou des Ecoles ont organisé, comme chaque année, une grande fête qui a permis de rassembler les élèves des écoles primaires et maternelles des deux groupes scolaires de la commune : Chat Perché et Vercors.

C'est sous un magnifique soleil que le 23 juin dernier, les parents, les enfants, les enseignants, le Maire et les élus de la municipalité, ont pu tous se retrouver agréablement en plein air dans « La Cour de la Ferme », près de la Mairie, pour assister aux différents spectacles préparés minutieusement tout au long de ce dernier mois d'école.

Monsieur Le Maire et l'adjointe aux affaires scolaires (Gisèle Chollier) ont remis en fin d'après-midi le traditionnel dictionnaire de langue à tous nos futurs petits collégiens.

Merci au Sou des Ecoles et à tous les participants pour la réussite de cette journée.

### Fête de la musique le 21 juin 2001

C'est avec un grand succès que la fête de la musique s'est déroulée dans notre centre ville.

Plusieurs groupes de musique ont répondu présent à cette manifestation :

- La batterie fanfare de St Bonnet de Mure
- La Compagnie Alve
- Blakened-Try-It
- Omega (école de musique Vincent d'Indy)
- Easy Rider
- Floricane

Nous remercions vivement tous les artistes pour leurs prestations de qualité, applaudis chaleureusement par un nombreux public.

### Bal du « 14 Juillet 2001 »

C'est avec une météo favorable qu'a eu lieu le 13 juillet 2001 notre traditionnel bal annuel.

Les Murois sont venus nombreux admirer le feu d'artifice tiré à partir de l'esplanade de l'Hôtel de Ville. Le bal, animé par la sono « SAB prestations », a été conduit jusqu'à 2 heures du matin dans une ambiance conviviale.

Nous remercions tous les services de sécurité ainsi que le « Club Auto Murois », qui a bien voulu s'occuper de la buvette tout au long de cette soirée.

### Anciens combattants

En concertation avec la mairie, la FNACA et les Anciens Combattants ont organisé 3 cérémonies devant les différents monuments aux morts de notre commune. Celles-ci ont réuni de nombreux murois, dont nos élus, et les enfants des deux écoles.

## Prochaines manifestations

### Lire en fête

Cette année, la Bibliothèque Intercommunale Muroise vous permettra d'aller à la rencontre du LOUP du 1<sup>er</sup> au 20 octobre 2001, au travers de différentes expositions et grâce à de nombreux ouvrages.

Deux temps forts :

#### 13 Octobre 2001 :

- Un Conférencier/ Poète vous invitera à visionner un film puis au travers d'une conférence il vous fera part de sa rencontre avec les loups.
- Les conteuses feront rêver (ou trembler) les plus jeunes en leur racontant de merveilleuses histoires.
- Divers ateliers seront aussi proposés aux enfants.

#### 20 Octobre 2001 :

- Spectacle tous publics, animé par les conteuses.
- Tirage au sort du concours.

### Les Anciens Combattants à l'honneur le 11 Novembre 2001

Une cérémonie de commémoration de la signature de l'armistice du 11 Novembre 1918 sera organisée à la stèle du parc du château. Une délégation se rendra au monument aux morts du cimetière. Un vin d'honneur clôturera cette matinée.

### Les Illuminations du 8 décembre

#### Le saviez-vous ?



Cette tradition est née il y a près d'un siècle et demi. Le 8 décembre 1852, doit avoir lieu l'inauguration de la statue de la Vierge Marie, érigée sur la colline de Fourvière. Cet événement, qui avait été reporté à

cause d'une crue de la Saône, aurait dû se dérouler à l'origine le 8 septembre, jour de la fête de la Nativité de la Vierge et date anniversaire du vœu des échevins de 1643. Or en ce soir du 8 décembre, alors que les notables catholiques lyonnais proposent d'illuminer les façades de leurs maisons comme cela se fait traditionnellement pour les grands événements, un orage s'abat sur Lyon. Mais heureusement le temps redevient clément. Alors la population qui avait tant attendu cette manifestation illumine d'un geste spontané ses fenêtres et descend dans les rues.

Elle conservera cette coutume jusqu'à nos jours.

### A Saint Bonnet de Mure

La municipalité souhaite désormais donner une dimension festive aux traditionnelles fêtes du 8 décembre en associant les acteurs économiques de la commune.

Soyez donc tous, petits et grands, présents au rendez-vous.

### Les «Talents Locaux» exposent les 8 et 9 décembre 2001

Chaque année, le S.I.M. (Syndicat Intercommunal Murois), permet aux murois(es) et laurentinois(es), ainsi qu'aux habitants des communes voisines, d'exposer et de vendre leurs créations personnelles. Vous pourrez venir admirer et acheter des compositions florales, des bougies, des tableaux, ... Autant d'objets que vous pourrez offrir ou vous offrir aux moments des fêtes de fin d'année ! Alors venez nombreux à la Salle Concorde à Saint Laurent de Mure le samedi 8 décembre de 14h à 20h, et le dimanche 9 décembre de 10h à 18h.



**Parmi les entreprises qui ne passent pas inaperçues dans la zone industrielle de Saint-Bonnet, Installlux figure en bonne position. Difficile en effet de ne pas remarquer son architecture atypique. Quoi de plus normal quand on sait qu'Installlux produit des profilés d'aluminium destinés au secteur du bâtiment.**

### **Le groupe Installlux est composé de six entités commerciales :**

- **Installlux SA, concepteur de systèmes (profilés et accessoires) pour le bâtiment.**
- **Stores Roche, concepteur et fabricant de protections solaires.**
- **Safi Concept, spécialiste de la signalétique, des structures de stands, des produits d'agencement.**
- **Tiaso, concepteur de profils et de systèmes pour cloisons amovibles en aluminium.**
- **Sofadi, concepteur de produits d'agencement haut de gamme.**
- **Emo-France, société de travail temporaire spécialisée dans les métiers du bois, de l'agencement et de l'aluminium .**

# Installlux

On l'aura compris, l'aluminium est au cœur de l'offre commerciale de ces entreprises.

Cotée au second marché, Installlux SA c'est 500 millions de francs de chiffre d'affaire, 6000 clients, 30 tonnes d'aluminium expédiées chaque jour et 2500 articles référencés. 280 personnes y sont salariées, dont 221 sur le site de Saint-Bonnet, parmi lesquelles 15 résident sur la commune.

Née à Lyon il y a plus de 70 ans avec le rachat de l'entreprise Ollier, Installlux s'est implantée à Saint-Bonnet de Mure en 1970. Elle propose à ses clients des profilés et accessoires destinés à la fabrication de fenêtres, portes, façades, vérandas, garde-corps, portails, clôtures, kiosques.

Elle commercialise ses produits auprès des professionnels du second œuvre : métalliers, agenciers, miroitiers, menuisiers et façadiers. Elle a également contribué au cours des dernières années à la réalisation d'ouvrages prestigieux conçus par des architectes de renommée mondiale (Nouvel, Wilmotte,

Piano, Calatrava). Parmi ces ouvrages célèbres figure la Gare TGV de Satolas (actuellement Saint-Exupéry).

Christian Canty, PDG du groupe, définit Installlux comme une entreprise familiale, dont l'implication des salariés est le moteur. L'implantation du groupe sur Saint-Bonnet va connaître très prochainement un essor significatif avec l'arrivée sur la zone industrielle des stores Roche.

Sur le site, Christian Canty souhaite travailler avec la commune pour améliorer la sécurité des abords. En effet, l'entreprise est située en bordure de la zone industrielle et des habitations, ce qui nécessite une attention toute particulière.

Par ailleurs, il relève la nécessité d'améliorer la signalétique des entreprises du secteur et se propose pour un travail de réflexion sur l'architecture industrielle, qui malheureusement n'est pas toujours la priorité dans les zones à forte concentration d'entreprises.





Sur la commune de Saint-Bonnet, Ferraz Shawmut est une des plus importantes entreprises implantées. Elle fait référence dans le monde entier en matière de protection électrique des biens et des personnes pour les équipements industriels.

# Ferraz Shawmut

Ferraz Shawmut est le résultat de la fusion des activités de protection électrique de Ferraz, qui a été fondée en 1928 et de Gould Shawmut, qui a vu le jour en 1885. Aujourd'hui, l'entreprise est une filiale du groupe Carbone Lorraine, division protection électrique, et compte 2480 salariés sur

les 7800 du groupe, pour un chiffre d'affaire de 241 millions d'euros.

L'usine de Saint-Bonnet constitue le cœur de l'entreprise. 350 personnes y sont employées, dont 26 résident sur la commune.

Le site abrite un des deux centres d'essai du groupe, un secteur recherche, développement, une unité de fabrication des produits Hi-Tech, ainsi que la direction fonctionnelle mondiale des achats.

Implantée dans la zone industrielle, l'entreprise Ferraz Shawmut constitue un enjeu considérable, compte tenu de son volume d'activité.

Actuellement, un nouveau bâtiment de 5000 m<sup>2</sup> est en construction. Il abritera une plate-forme logistique pour l'Europe.

Pour les responsables de l'usine de Saint-Bonnet, l'entreprise entretient de très bonnes relations avec la commune. L'équipe municipale a d'ailleurs visité l'usine lors d'une journée portes ouvertes en juin 2001.

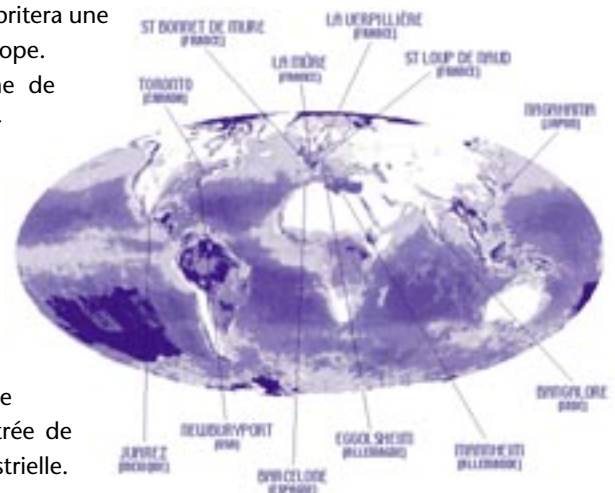
Dans le cadre du partenariat avec la ville, l'entreprise souhaite améliorer la signalétique à l'entrée de Saint-Bonnet et sur la zone industrielle.

## Son activité couvre plusieurs marchés :

- la protection de l'électronique de puissance et des équipements industriels (fusibles pour usages généraux industriels, fusibles miniatures, appareillage pour fusibles, refroidisseurs)
- la protection des réseaux de distribution électrique (fusibles basse et moyenne tension, porte-fusibles et accessoires basse et moyenne tension, parafoudres moyenne tension, détecteurs de défaut)
- les sectionneurs et court-circuiteurs
- les équipements de bogies (capteurs, retours de courant, coffrets fusibles).

## 12 sites sont répartis dans 8 pays à travers le monde :

- en France, à Saint-Bonnet de Mure, La Verpillière, Saint-Loup de Naud et La Mure
- en Espagne, à Barcelone
- en Allemagne, à Eggolsheim et Mannheim
- aux USA, à Newburyport
- au Canada, à Toronto
- au Mexique, à Juarez
- au Japon, à Nagahama
- en Inde, à Bangalore.

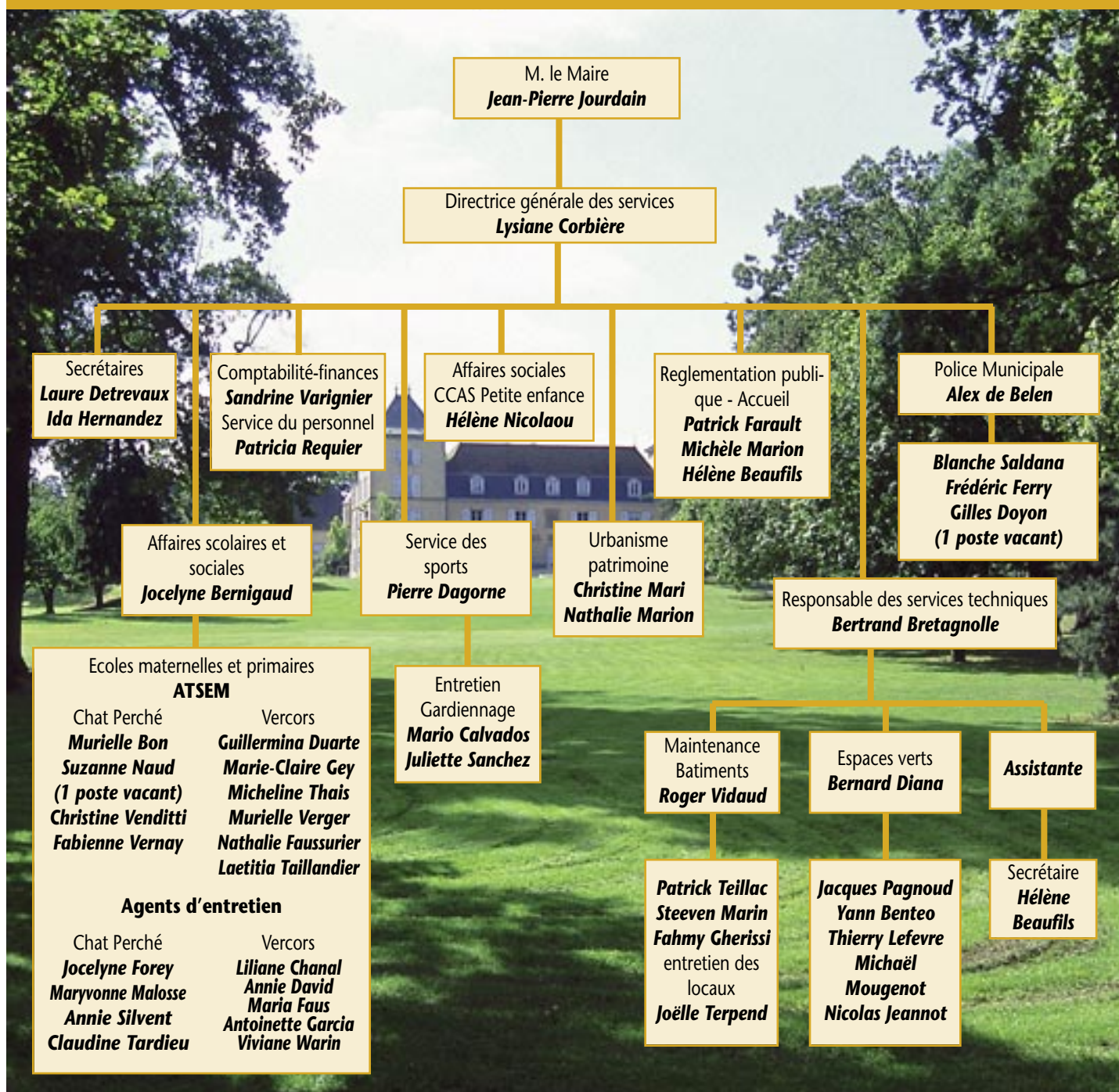


L'organisation d'une commune et de ses différents services est parfois complexe pour qui ne connaît pas ses principes de fonctionnement. Nous avons choisi de la rendre plus claire en publiant l'organigramme des services municipaux.

Dans ce numéro, nous vous présentons globalement l'ensemble de cette organisation.

Dans les numéros à venir, nous détaillerons son fonctionnement.

### Organigramme de la mairie



### Départs en retraite

#### Mme Jacqueline Max et Mme Josiane Roulet

Courant juillet, deux événements importants ont marqué nos deux écoles : le départ à la retraite de Mme Max, directrice de l'école maternelle Le Vercors, ainsi que celui de Mme Roulet «ATSEM» au groupe scolaire Le Chat Perché. A cette occasion, autour d'un vin d'honneur, le maire, Jean Pierre Jourdain leur a remis la médaille de la Ville de Saint Bonnet de Mure. Nous présentons nos félicitations à Madame Max et Madame Roulet et leur souhaitons d'heureuses retraites.



## Les travaux sur la commune



*Fin des travaux du chemin de la Motte*

A l'occasion de la rentrée scolaire, les travaux dans les écoles ont été une priorité, afin d'améliorer le bien-être des enfants. Deux chantiers importants sont d'ores et déjà achevés :

- la cour de l'école du Vercors a été agrandie. Les plantations interviendront cet automne.
- un module préfabriqué a été installé à l'école du Chat perché pour accueillir la bibliothèque, celle-ci étant transformée en classe.



*Les loisirs des jeunes ne sont pas oubliés. Ainsi, le complexe sportif va être clôturé*

Par ailleurs, des études sont en cours en vue de l'extension des groupes scolaires.

Pour les plus petits, la création d'un espace multi accueil rue du 11 novembre est en projet.

Les loisirs des jeunes ne sont pas oubliés. Ainsi, le complexe sportif va être clôturé, dans un souci de sécurisation. A la demande du conseil municipal d'enfants, une piste de bicross va être construite. L'espace vert devant l'hôtel de ville va être fermé aux voitures et aux scooters et une aire de jeu pour les enfants y sera implantée.

En parcourant la commune, vous avez sans doute remarqué des chantiers d'aménagement de voirie en cours de réalisation :

- fin des travaux de la rue Neuve. Après modification de la voirie, la fontaine, qui appartient à notre patrimoine, sera maintenue et fera office de rond-point,
- la première tranche de travaux chemin de la Motte est en phase finale.

Deux projets importants vont également être engagés :

- l'aménagement du carrefour du centre ville afin de réduire la vitesse des automobiles, d'augmenter les places de stationnement et d'intégrer un cheminement piéton sécurisé,

**Les travaux et l'entretien du patrimoine municipal constituent une part importante des missions qui incombent à la commune. Une commission travaux, voirie, sécurité coordonne les différents chantiers et définit les priorités. Elle est pilotée par Jean-Louis Lafont, adjoint à la voirie, aux grands équipements et à la sécurité routière et s'appuie sur les services techniques municipaux.**

- la création d'une piste cyclable rue Neuve, rue du Lyonnais et rue de Luyzine. Tous ces travaux sont programmés au sein de la commission et font systématiquement l'objet de discussions et de concertation avec les riverains et les habitants concernés.



*La fontaine de la rue Neuve appartient à notre patrimoine. Elle sera remise en valeur et fera office de rond-point*

# Trier plus pour recycler plus

Le tonnage de déchets ménagers a doublé en 30 ans et 50 % de leur volume sont constitués d'emballages.

L'incinération ou l'enfouissement de ces déchets ne sont pas les seules solutions techniques, ni les plus satisfaisantes. En effet, le traitement des déchets constitue un enjeu majeur pour l'environnement.

La collecte sélective et le tri sélectif ne concernent encore qu'un français sur dix alors que leur adoption permet de recycler de nombreuses matières : verre, papiers, cartons, plastiques, métaux, déchets verts.

La commune de Saint-Bonnet de Mure est membre du Syndicat Mixte Nord Dauphiné qui gère le ramassage, la collecte et le tri des ordures ménagères. Ainsi, les habitants ont la possibilité de trier leurs déchets ménagers.

Pourtant, si on dresse un bilan de ces dernières années, la commune de Saint-Bonnet est très en retard en matière de tonnage recyclé, par rapport aux autres communes du Syndicat.

Ainsi, en 2000, la collecte sélective sur Saint-Bonnet représente 13,97 kilos par habitant et par an alors

qu'elle est de 27,01 kilos par habitant et par an sur l'ensemble des communes du Syndicat. Par ailleurs, la moyenne constatée sur l'ensemble des communes du Syndicat est de un point de collecte pour 648 habitants alors qu'elle représente seulement un point de collecte pour 1 124 habitants à Saint-Bonnet.

Conscient de l'enjeu sur la qualité de l'environnement, Pierre Vernazobres, adjoint au maire chargé de l'environnement et de la qualité de vie, a souhaité se saisir de ce dossier dès le début du mandat.

Il analyse les mauvais résultats de la commune :

" Je pense que la population n'a pas été suffisamment informée sur les enjeux et la mise en œuvre de la collecte sélective. Par ailleurs, les points d'apport volontaire où les habitants déposent leurs déchets ne sont pas assez nombreux. Ils sont aujourd'hui au nombre de cinq, je considère qu'il devrait en exister au moins dix. "

Forte de ce constat, la municipalité prévoit d'implanter des nouveaux points d'apport volontaire. Une réflexion est en cours sur les

lieux d'implantation :

- sur le haut de Saint-Bonnet, des implantations sont envisagées avenue du Gay et chemin du lyonnais et pourraient être réalisées à l'occasion de travaux de voirie,
- sur le bas de Saint-Bonnet, un point pourrait être implanté à proximité de la maison des loisirs, une réflexion est en cours sur les hameaux de Dormont et de Mesely et celui implanté initialement dans la zone industrielle devrait être réaménagé.

Parallèlement, des travaux seront réalisés afin de rendre les emplacements plus accessibles et plus agréables : entretien des abords, panneaux d'information sur site, mise en place de poubelles destinées aux déchets qui ne rentrent pas dans le cadre du tri sélectif.

Par ailleurs, une campagne d'information destinée aux habitants a été organisée en juin 2001. Une plaquette expliquant le principe du tri sélectif et un plan de situation des points d'apport volontaire existants ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

Ces nouvelles dispositions ont pour but de permettre aux habi-

tants de mesurer les enjeux de la gestion des ordures ménagères et de se conformer aux nouvelles règles de tri.

Ainsi, le service des ordures ménagères ne ramasse plus ni les déchets verts ni les encombrants qui doivent être déposés à la déchetterie. Il est strictement interdit de déposer des déchets verts dans les bacs. Par ailleurs, il faut savoir que les dépôts sauvages sont punis par la loi.

## Infos

### Horaires de la déchetterie de la Picardière

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :

Lundi et vendredi 15h à 19h

Mercredi 9h à 12h / 15h à 19h

Samedi 9h à 12h / 14h à 18h

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars :

Lundi et vendredi 14h à 18h

Mercredi 9h à 12h / 14h à 18h

Samedi 9h à 12h / 14h à 18h

Artisans et commerçants :

lundi et mercredi après-midi

Collecte des ordures ménagères (bacs gris) :

lundi

et jeudi matin

## Infos

### Guide Pratique

**Conteneur à papier :**

journaux, magazines, prospectus  
Pas d'absorbants ni de papiers gras. Oter les films enveloppant les revues

**Conteneur à emballages :**

cartons d'emballage, bouteilles en plastique, briques alimentaires, emballages métalliques  
Pas de films et sacs en plastique ni de cartons à pizza

**Les autres déchets** sont

destinés à la poubelle habituelle à l'exception des déchets de jardin, des encombrants et des toxiques qui doivent être déposés à la déchetterie.

